



HAL
open science

Le Haut-Languedoc, de la déprise à l'intégration : évolution des approches sociales de l'environnement et des paysages

Pierre Dérioz

► **To cite this version:**

Pierre Dérioz. Le Haut-Languedoc, de la déprise à l'intégration : évolution des approches sociales de l'environnement et des paysages. Ismaël Vaccaro et Oriol Beltràn. *Ecologia Política de los Pirineos : estado, historia y paisaje*, Garsineu Edicions Tremp, pp.207-222, 2007. halshs-00333659

HAL Id: halshs-00333659

<https://shs.hal.science/halshs-00333659>

Submitted on 13 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Le Haut-Languedoc, de la déprise à l'intégration :
évolution des approches sociales de l'environnement et des paysages**
(version française de l'article : « El Alto Languedoc, del declive a la integración :
evolución de las perspectivas sociales acerca del medio ambiente y de los paisajes »)

Pierre DÉRIOZ

UMR 5194 Pacte – Territoires – équipe Cermosem

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc correspond à un ensemble très boisé de hautes collines et de moyenne montagne, qui s'étend sur 260 000 hectares à la pointe sud du Massif Central français. Sa position de carrefour bioclimatique, à la rencontre des influences méditerranéennes et océaniques, et les multiples nuances qui découlent des contrastes d'exposition et de l'étendue de sa gamme altitudinale (150 à 1200 mètres), lui confèrent une grande richesse écologique et une remarquable variété de paysages. Mais cette diversité paysagère, que renforce encore la mosaïque des sols et des substrats géologiques, trouve aussi son origine dans les formes prises par l'occupation humaine, formes héritées des activités agricoles, pastorales et industrielles anciennes, mais également formes issues des évolutions contemporaines de l'habitat ou de l'économie. Généralement présentée comme une source de richesse, la multiplicité des visages du Parc n'en reflète pas moins le manque de cohérence de ce territoire à dominante rurale, peu peuplé (84 500 habitants, répartis entre 93 communes), et situé à cheval sur deux départements (Tarn et Hérault) et deux régions distinctes (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), de traditions et de culture – y compris politique – profondément différentes (Dérioz, 1997).

Appuyée sur l'analyse des évolutions du paysage, saisi à la fois en tant qu'expression perceptible synthétique des systèmes territoriaux et indicateur privilégié de leurs mutations (Dérioz - Laques, 2004), l'étude diachronique de la manière dont ont été prises en compte, préservées et valorisées les qualités environnementales de cet espace, tout au long du dernier demi-siècle, met successivement en scène des acteurs différents et confronte leurs stratégies et leurs pratiques aux effets d'un certain nombre de tendances lourdes, que l'on repère également dans la plupart des espaces d'arrière-pays voisins, Cévennes, Corbières ou montagne Pyrénéenne. Au nombre de ces transformations se trouvent en particulier les processus écologiques spontanés de réafforestation à l'œuvre dans les aires en déprise, mais aussi les multiples formes prises par le développement de la fréquentation touristique ou de loisir, et les phases successives des recompositions territoriales, d'échelles variables, impulsées en France par plusieurs textes de loi majeurs.

Sans qu'il soit possible de leur fixer des bornes chronologiques extrêmement précises, trois périodes distinctes se dégagent assez nettement dans le cas du Haut-Languedoc. Au début de la deuxième moitié du vingtième siècle, dans un contexte de profonde déprise et d'affirmation simultanée de la vocation touristique, c'est d'abord l'Etat, ses administrations et ses organismes, qui paraissent maîtres du jeu. Il faut attendre la création du Parc Naturel Régional, à l'orée des années 70, alors que le déclin démographique se stabilise ou s'inverse même légèrement, pour que les collectivités locales se saisissent davantage des problématiques de préservation de la qualité des paysages et du patrimoine écologique, dans une perspective globale de développement local respectueux des ressources environnementales. Pourtant, au bout de trente-trois ans d'existence du P.N.R., le bilan peut paraître maigre : au regard des objectifs affichés, la modestie des moyens – financiers, juridiques, politiques – mis en œuvre n'a guère donné de prise aux acteurs locaux pour peser sur les processus en cours de transformation des paysages. La relative faiblesse des entités issues des recompositions territoriales des années 1990-2000 tend dorénavant à favoriser

l'échelle stratégique départementale : arrière-pays boisé et montagneux, le Haut-Languedoc se trouve de la sorte intégré de manière croissante dans le fonctionnement global des aires métropolisées voisines (Montpellier, Toulouse), en tant que périphérie récréative et résidentielle.

Le Haut-Languedoc, espace en déprise à l'heure de l'Etat aménageur du territoire et protecteur de ses richesses naturelles (années 1950-60).

Au sein de la France en croissance continue des « Trente glorieuses », le Haut-Languedoc fait partie des espaces laissés pour compte, où les processus de déprise et de déclin économique et social apparaissent dominants dès l'après guerre, même s'ils n'affectent pas au même degré l'ensemble des secteurs. Le maximum démographique, souvent atteint dans la deuxième moitié du XIXe siècle, notamment dans les vallées qui combinaient polyculture-élevage et emploi industriel, est loin derrière : presque partout, au début des années 50, la population présente tous les symptômes des espaces ruraux en déprise, solde migratoire nettement déficitaire, solde naturel qui se dégrade, vieillissement, voire même tendance à la masculinisation et accroissement du risque de célibat forcé pour les hommes.

Les effets d'un exode rural qui touche principalement les jeunes issus de familles d'agriculteurs, d'ouvriers paysans ou de paysans mineurs, se lisent très tôt dans les paysages. Hameaux et fermes isolées, dans les terroirs les plus difficiles de la Montagne Noire, des vallées encaissées du Caroux, ou du plateau de l'Espinouze, tombent en ruine au milieu d'auréoles de champs et de pâtures abandonnés à la friche. Sur les pentes, les terrains de parcours pastoraux sont de même colonisés par des formations de type lande – à callune, à genêt, à fougère-aigle –, que des incendies spectaculaires parcourent plusieurs jours durant, en particulier sur le versant méditerranéen. La châtaigneraie fruitière elle-même, moins rentable que les autres productions fruitières ou viticoles, d'accès souvent difficile, et victime de graves problèmes sanitaires à partir de la fin des années soixante (Dérioz, 1994), cesse largement d'être entretenue. Les agriculteurs qui restent, toujours moins nombreux et dont la moyenne d'âge augmente peu à peu, profitent de la réduction du nombre des exploitations pour restructurer leur foncier et en accroître l'étendue, mais seulement sur les terres les plus favorables.

Brossé à grands traits, ce tableau mériterait d'être nuancé : quelques îlots de relative prospérité agricole subsistent, autour des vignobles du Minervois et du Saint-Chinianais, qui amorcent leur évolution vers la qualité, dans les grandes exploitations de la plaine de Castres, qui relèvent déjà de l'agriculture de plaine du Lauragais, ou dans les élevages de la « Montagne », autour de Lacaune ou La-Salvetat-sur-Agout, qui font partie du « rayon » d'approvisionnement laitier pour la fabrication du fromage de Roquefort. Mais la dominante est bien à la raréfaction des hommes et à la fragmentation des espaces tenus par l'agriculture, au bénéfice des friches et des landes mais plus encore au profit des reboisements, principalement en conifères, pour lesquels l'engouement est tel qu'il en vient, au début des années 60 et dans certains secteurs (Somail, Espinouze, Monts de Lacaune), à concurrencer l'agriculture par confiscation du foncier. Amorcé dès l'Entre-deux-guerres, et amplifié dans les années 50 et 60 par diverses mesures incitatives (aides du Fond Forestier National, exonération trentenaire d'impôt foncier sur les boisements), ce mouvement de reforestation est partiellement le fait de propriétaires privés : outre les agriculteurs qui choisissent de reboiser tout ou partie de leur exploitation, en particulier lorsqu'elles n'ont pas de repreneur, les grandes familles industrielles des villes voisines (Mazamet, Castres) ont fréquemment enrésiné les terres qu'elles donnaient jusque là en métayage ou en fermage, imitées par des

investisseurs institutionnels (banques, compagnies d'assurances), qui prennent des parts dans des groupements forestiers.

Mais les incitations financières, et, sauf exception, les modèles sylvicoles, viennent avant tout de l'Etat, dont les différents services démultiplient la prépondérance sur le terrain. Une large part de ces reboisements a été conduite par l'administration des Eaux et Forêts puis l'Office National des Forêts à compter de 1964, sur des surfaces domaniales dont le rachat de quelques grandes exploitations et les ventes à l'Etat des anciens "communaux" par de nombreuses communes ont accru l'étendue (forêts domaniales du Somail, de l'Espinouse, des Avant-Monts, de la Montagne Noire...). C'est également à l'O.N.F. que de nombreuses communes, qui ont choisi d'étendre par boisement leurs forêts communales, ont confié la réalisation et la gestion de leurs boisements. Pour ces collectivités locales, parfois regroupées en syndicats intercommunaux d'électrification ou d'adduction d'eau, l'équipement progressif de leur territoire – amélioration de la voirie, accès au réseau électrique et à l'eau courante, puis au téléphone, assainissement collectif des villages et des hameaux principaux... – passe systématiquement par l'appui administratif, technique et financier des services de l'Etat, tout particulièrement Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, et Direction Départementale de l'Equipement.

Sensiblement au même moment, à la charnière entre les années 50 et 60, Electricité de France édifie en Haut-Languedoc plusieurs barrages à vocation hydroélectrique, dans une logique aménagiste de valorisation des ressources naturelles. L'échelle stratégique de cette approche de l'aménagement est résolument nationale, et vise à tirer le meilleur parti possible des potentialités de chaque territoire, débits hydrauliques et différentiels altitudinaux aussi bien que productivités ligneuses : au cours d'une série d'entretiens que j'ai réalisés vers la fin des années 80, plusieurs élus locaux de la vallée du Jaur ont ainsi évoqué le choc qu'ils avaient ressenti à l'occasion d'une même réunion d'information sur l'aménagement du territoire, organisée sous l'égide de la D.D.A.F., et au cours de laquelle le représentant de l'Etat avait cerclé de rouge une large part de ces « hauts-cantons » de l'ouest héraultais ; à moyen terme, expliquait-il, il s'agirait d'une zone presque entièrement vouée à la production sylvicole, très largement vidée de ses habitants.

Très logiquement, c'est donc aussi l'Etat qui prend en charge la protection de la nature, tout au moins là où elle paraît présenter un intérêt particulier, attesté tout à la fois par l'activité et les écrits de scientifiques de renom, et par une fréquentation touristique importante, dont l'origine remonte souvent à la fin du XIXe siècle. Dans le département du Tarn, c'est par exemple le sous-préfet Cécil Mullens qui se trouve à l'origine d'un projet de Parc Naturel du Sidobre (Massol, 1991), destiné à protéger les nombreux chaos granitiques, dont les plus remarquables font déjà l'objet, depuis la première moitié du XXe siècle, d'une inscription ou d'un classement à l'inventaire départemental. Ce projet fait écho à celui formulé dès 1950 dans l'Hérault pour le massif du Caroux par Jean Prioton, alors Conservateur Départemental des Eaux et Forêts. Même si c'est seulement à titre personnel qu'il formule son idée de création d'un Parc National du Caroux, les conceptions sylvicoles qu'il développe renvoient bien à une double approche de la gestion du milieu par la puissance publique (Prioton, 1959) : aux objectifs de productivité et de rentabilité de l'exploitation qui doivent prévaloir dans la plupart des secteurs, il propose en effet de substituer localement, là où la qualité du patrimoine naturel et la fréquentation touristique le justifient, la mise en œuvre d'une « *esthétique forestière qui s'apparente à l'art paysagiste* », et « *imprime au reboisement des rythmes spéciaux* » qui impliquent la conservation des espaces ouverts de landes, la préservation des points de vue, ou encore le recours à des résineux ornementaux ou à d'autres feuillus pour « *rompre la monotonie des hêtraies* ». L'introduction dans cet espace de mouflons de Corse, entre 1956 et 1960, représente la touche finale de cette entreprise d'élaboration d'une « nature sauvage » diversifiée, attractive et spectaculaire, dans un massif

en déprise profonde où l'Etat, compte tenu de l'ampleur de son emprise foncière, est largement maître du jeu (Dérioz & Grillo, 2006). L'actuelle Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage, issue de la Réserve Ministérielle créée en 1956, comme la Réserve Intégrale des Gorges d'Héric mise en place dans le même massif dès 1933 par un autre Conservateur Départemental des Eaux et Forêts, Max Nègre, s'étendent l'une et l'autre sur des terrains domaniaux.

Même si le Parc National envisagé ne voit jamais le jour, le fait qu'il s'agisse du seul projet de l'arrière-pays languedocien pris en compte dans les travaux de la mission Racine, qui préside au même moment à l'aménagement du littoral, témoigne du lien originel entre protection de la nature par l'administration et fréquentation touristique. Cette dernière s'est amorcée à la fin du XIXe siècle, sur le mode excursionniste : en Haut-Languedoc, ce sont les « curiosités naturelles » qui attirent les visiteurs, venus des villes voisines ou des petites villes du territoire. Dès 1905, le Guide du Sidobre rédigé par De Nauzières répertorie et codifie la découverte des tors granitiques du Sidobre et de leurs spectaculaires chaos rocheux, pour des promeneurs à la journée en provenance de Castres ou de Mazamet (Bertrand, 1978). La même année, Alphonse Joanne, auteur du Dictionnaire géographique et de l'itinéraire général de la France, rend compte dans un guide du département de l'Hérault des cascades du Saut de Vesoles, et les intègre dans la géographie touristique régionale : *"La cascade la plus remarquable du département de l'Hérault est le saut de Vesoles, formée par le ruisseau de Bureau, qui tombe des hauteurs du Saumail par six chutes successives jusque près du hameau de Langlade où les bois le dérobent à la vue. Cette cascade offre un spectacle ravissant à l'époque des grandes pluies d'automne ou bien en hiver lorsque les grands froids ont transformé ses eaux en d'immenses blocs de glace."*

Encadrée et stimulée par les guides, la fréquentation touristique se voit alors peu à peu organisée et facilitée par des aménagements, dont les touristes eux-mêmes se trouvent parfois à l'origine, comme dans le cas de la table d'orientation du Caroux, installée en 1933 par le Touring Club de France, ou celui de bon nombre d'itinéraires de randonnée ou d'escalades balisés par le Club Alpin Français (section de Béziers). Mais là encore, l'Etat conserve un rôle de premier plan, entre protection par classement – des rochers de Sidobre dès 1912 et 1922, ou plus tard des Gorges d'Héric (1934) –, et aménagement des sites, comme au saut de Vesoles, où un « sentier pittoresque » et un belvédère, réalisés par les Eaux-et-Forêts, viennent offrir dans l'Entre-deux-guerres une découverte plus complète du site (Béringuier et al., 2005).

Dans cette fréquentation touristique en croissance continue, qui s'intensifie encore dans les années 50-60, se combinent l'attrait du pittoresque, l'intérêt scientifique pour un espace dont le reflux des activités agro-pastorales traditionnelles a accentué le caractère « naturel », et le goût croissant du public pour les pratiques sportives en pleine nature – escalade, randonnée ou spéléologie ; dans le massif du Caroux, outre les simples promeneurs du chemin touristique du fond des gorges, les visiteurs sont ainsi à la fois des randonneurs, des grimpeurs et des scientifiques attirés par l'intérêt écologique et géologique d'un milieu qui présente par ailleurs de réelles difficultés sportives (forts dénivelés, pentes abruptes, longueur des itinéraires...). Les « Amis du Caroux », qui rassemblent dès 1952 scientifiques et amoureux de la « nature », participent d'ailleurs activement à partir de 1958 à l'« Association pour le Parc National du Caroux » (Massol, 1991), que préside le géographe montpelliérain Paul Marres. Des rochers du Sidobre aux falaises du Caroux, des avens des Avant-Monts aux forêts et aux champignons de l'Espinouse, toutes ces pratiques s'accompagnent en revanche d'une indifférence marquée à l'égard des populations rurales du Haut-Languedoc, de leurs activités et des secteurs où elles exercent encore leur emprise. Les paysages de « nature » convoités sont ceux nés de la déprise, que l'abandon libère pour d'autres usages ; les paysages ruraux que structurent encore des activités productives

retiennent en revanche beaucoup moins l'attention. Dans le Sidobre, l'indifférence – sinon même le mépris – des touristes du début du siècle se mue même en hostilité réciproque dès lors que l'exploitation granitière locale paraît menacer certains sites (Bertrand, 1978).

Développement local et protection de la nature : deux missions du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc à la complémentarité incertaine (années 1970-80)

Avec la mise en eau des barrages hydroélectriques des années cinquante, dans un contexte global d'élévation du niveau de vie et de démocratisation de l'accès aux vacances (Rauch, 1996), le tourisme d'excursion et de découverte se double progressivement d'un tourisme de séjour estival : premiers résidents secondaires, enfants des colonies de vacances et campeurs se retrouvent sur les quelques plages du lac de la Raviège, à proximité immédiate de La-Salvetat-sur-Agout, ou encore sur les berges du lac de Vesoles, dont la réalisation (1956) a du reste altéré, en modifiant le débit du ruisseau, la majesté des cascades en aval. Le développement du tourisme de séjour, qui favorise d'autant plus les échanges entre estivants et autochtones que les vacanciers sont d'abord des enfants du pays revenant dans leur famille à la faveur des congés, fait aussi naître, dans le courant des années 60, l'idée que la vocation touristique est peut-être susceptible d'offrir des alternatives à la déprise rurale.

Le décret du 1^{er} mars 1967, qui institue les Parcs Naturels Régionaux, place d'ailleurs la vocation récréative en tête des objectifs des futures chartes de ces nouvelles entités territoriales : les P.N.R. sont d'abord conçus comme des « *territoire(s) (...) (d')un intérêt particulier (...) pour la détente et le repos des hommes et le tourisme* » ; même si c'est « *la qualité de (leur) patrimoine naturel et culturel* » qui fonde cet intérêt, et qu'il importe de le protéger, « *leur aptitude à accueillir les citoyens des grandes agglomérations* » fait partie au même titre que « *la qualité de leurs sites* » des critères d'évaluation des demandes de création par la commission interministérielle (article 4). Pour ces nouveaux territoires, qui devront attendre la loi du 7 janvier 1983 pour acquérir un début de base législative, la protection de la nature et des paysages n'est donc pas l'objectif prioritaire ; elle ne le deviendra qu'avec le troisième décret les concernant (avril 1988), alors que le deuxième (octobre 1975) met plutôt l'accent sur la nécessité pour les P.N.R. de concourir à la revitalisation, à l'aménagement et à l'animation de secteurs ruraux en crise (Merlin, 2002).

Créé par arrêté ministériel en juin 1972, le P.N.R. du Haut-Languedoc appartient à la première génération des parcs naturels régionaux, et l'article premier de sa charte reflète clairement cette primauté des objectifs économiques et sociaux : « *Paysages forgés par des siècles de travail, peu à peu délaissés, ces pays du « Haut-Languedoc » vont d'un commun accord, tout en développant leurs activités artisanales, agricoles et forestières, permettre la détente des habitants des métropoles languedociennes et des visiteurs du littoral Languedoc-Roussillon pour un loisir paisible, un contact bienfaisant avec la nature, un enrichissement de l'esprit, et constituer ainsi un élément actif de l'aménagement du territoire des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.* » Il s'agit de réaliser « *tout à la fois* », « *la mise en valeur d'un patrimoine naturel et historique, que (les collectivités locales) s'engagent à protéger* » et « *la rénovation de l'économie traditionnelle et le développement des activités artisanales et des activités d'accueil* ».

Pour de nombreuses communes du territoire, la création du Parc coïncide, à l'orée des années soixante-dix, avec le creux de la vague démographique, et elle intervient donc dans un contexte de déprise rurale prononcée. Pourtant, elle n'en est pas moins accueillie avec une certaine méfiance par la population et les élus locaux : porté par quelques conseillers généraux et les sous-préfectures du Tarn et de l'Hérault, le projet est interprété par nombre d'habitants, en référence aux Parcs Nationaux de la décennie précédente, comme un projet imposé « d'en haut », et il leur paraît à ce titre présenter des risques de dépossession, ou tout

au moins d'entrave à leur liberté d'action. Du côté héraultais, les craintes portent notamment sur les contraintes éventuelles que la mise en place du Parc pourrait induire en matière de construction – restrictions spatiales, obligations architecturales... –, mais aussi et surtout en matière de chasse. Compte tenu de l'absence d'opposabilité de la Charte du futur Parc, qui la prive de valeur juridique réelle, ces inquiétudes ne semblent guère fondées, mais elles témoignent de l'ampleur du phénomène de repli sur soi né de la fragilisation économique et démographique, qui fait la part belle aux rumeurs : repérée en Haut-Languedoc comme dans d'autres régions placées dans des situations analogues, celle des lâchers clandestins de vipères par hélicoptère, pour assurer la protection des jeunes plantations de résineux contre la dent des rongeurs, porte témoignage de cet état d'esprit. La méfiance se manifeste également dans le département du Tarn, quoique pour des raisons sensiblement différentes ; l'opposition principale au projet se fait jour dans les communes du Sidobre, où l'on redoute que les dispositions de la Charte en matière de protection des sites n'entravent l'exploitation des carrières de granit : tout comme quelques communes de l'Hérault, dont certaines s'étendent pour partie sur le massif du Caroux, la plupart des communes du Sidobre refusent d'approuver la Charte et d'adhérer au Parc.

Ainsi, loin d'être issu d'une dynamique locale forte, à l'image de celle qui sous-tend actuellement l'émergence des P.N.R. des Pyrénées Ariégeoises ou des Pyrénées Catalanes, le P.N.R. du Haut-Languedoc se voit d'emblée confronté à l'attitude réservée, sinon même hostile, des collectivités locales, en dépit d'une charte qui insiste pourtant bien davantage sur le développement local, fondé sur les vocations touristique, agricole et forestière, que sur la protection des milieux. Ce déficit originel dans l'appropriation locale du P.N.R., encore sensible aujourd'hui, représente de toute évidence la cause première de sa faiblesse institutionnelle, bien que ce facteur ne soit pas aussi souvent invoqué que les soubresauts ultérieurs de son histoire politique : absentes des statuts de 1973 et de la composition initiale du syndicat mixte, mais un temps associées à son fonctionnement par la suite, y compris au plan budgétaire, les deux régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées se sont en effet retirées de la gestion et du financement du Parc à la fin des années 80, pour des raisons d'ordre essentiellement politique (conflit entre deux Conseils Régionaux sous présidence de droite et deux Conseils Généraux sous présidence de gauche, particulièrement virulent en Languedoc-Roussillon). C'est ce dysfonctionnement politique qui a valu au Parc d'être menacé dans son existence même par le blocage de la procédure de révision de la charte, à l'orée des années 90, blocage qui l'a également privé aussi du concours financier de l'Etat (Déroiz, 1997), renforçant du même coup le rôle déjà prépondérant des Conseils Généraux.

Confronté à un territoire étendu et dépourvu de cohérence, insuffisamment porté et défendu par les acteurs de terrain, longtemps paralysé par l'affrontement politique entre Régions et Départements, le P.N.R. du Haut-Languedoc n'a jamais trouvé les moyens juridiques, financiers et politiques de ses ambitions. Le bilan des actions conduites sous son égide est pourtant loin d'être négligeable, tant en matière d'inventaire scientifique floristique et faunistique (inventaire des tourbières et des zones humides (1991), de l'avifaune (2001)...) qu'en matière de soutien à des démarches de développement local, de la participation aux opérations locales agri-environnementales à l'animation d'un programme groupé de création d'hébergements touristiques labellisés, en passant par le balisage de sentiers de randonnée et de sentiers pédagogiques, ou l'organisation de « foires du Parc ». Mais le fait que la plupart de ces actions aient été conduites dans le cadre de partenariats avec d'autres structures enlève souvent de la visibilité au rôle effectivement tenu par le Parc, et tend à brouiller l'appréciation de son bilan, dont les effets concrets en matière de préservation des milieux et des paysages paraissent bien limités : sur le terrain, les différentes émanations de l'Etat conservent largement leur prépondérance. Ainsi en va-t-il par exemple du massif emblématique du Caroux, où l'administration de la Réserve Nationale de Chasse, instituée en 1973 – l'année de

la création du P.N.R. – dans le périmètre de la réserve ministérielle délimitée en 1956 pour assurer la réussite de l'introduction des mouflons, est confiée conjointement à l'Office National de Forêts et à l'Office National de la Chasse, sous l'égide d'un Comité Directeur comprenant aussi la Direction Générale de la Protection de la Nature et de l'Environnement, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) et la Fédération Départementale de Chasse (Massol, 1991).

Hors de ces quelques espaces protégés, les logiques gestionnaires demeurent du reste guidées par des objectifs de rentabilité ou de développement économique : là où cela semble techniquement possible, l'O.N.F. continue à reboiser les landes, le plus souvent avec des essences résineuses. La D.D.A.F. s'aligne sur les mêmes modèles techniques dans l'aide qu'elle apporte aux agriculteurs ou aux communes qui souhaitent reboiser des friches et de landes « improductives », parfois dans le cadre de Groupements Forestiers qui favorisent la constitution d'unités foncières plus cohérentes. Des aides techniques et financières sont également fournies aux exploitants agricoles du plateau du Somail ou du bassin d'Anglès désireux d'assainir par drainage certaines parcelles marécageuses, alors même que le Parc préconise au contraire la préservation des zones humides, particulièrement riches au plan biologique. Même le souci particulier de la protection des secteurs karstiques, inscrit de manière spécifique dans la charte de 1973 (article 19) reste inopérant par rapport à la localisation de la décharge de Saint-Pons-de-Thomières – ville siège du Parc – sur les affleurements de calcaires primaires qui alimentent la source karstique du Jaur.

Accélééré par le vieillissement des chefs d'exploitations, et de manière plus localisée par l'efficacité du dispositif des primes communautaires à l'arrachage du vignoble (1976-1994), le processus de déprise agricole déjà évoqué se poursuit tout au long des années 70-80 (Dérioz, 1994), quoique de manière contrastée et parfois paradoxale : l'extensification des pratiques, les reprises temporaires et partielles de certaines parcelles, la poursuite de travaux d'entretien sur des parcelles devenues improductives, ou encore les prêts de foncier entre particuliers par simple accord verbal tendent souvent à étaler le phénomène dans la durée. Dans certains secteurs de vignoble d'appellation (Saint-Chinian, Minervois), portés par l'évolution du marché en faveur des vins de qualité, peuvent aussi coexister les dynamiques d'abandon des terres impropres à la viticulture ou bloquées au plan foncier, et les dynamiques de conquête de nouveaux terroirs viticoles par défrichement. Même là où l'abandon semble le plus prononcé, comme au cœur des Avant-Monts, l'ampleur même des surfaces libérées par les agriculteurs du cru favorise l'installation, souvent précaire, pas toujours durable, mais bien réelle, d'exploitants néo-ruraux. Leur manque de moyens, comme leurs représentations de la vie rurale et de la nature, les conduisent à élaborer de nouveaux modèles agro-pastoraux, davantage tournés vers des formes d'élevage plus extensives et économes en intrants, ou, un peu plus tard, vers l'agriculture biologique.

Au-delà du faisceau complexe des relations interpersonnelles qui se nouent alors entre ces nouveaux arrivants et la population autochtone, le clivage entre ces deux groupes reste souvent marqué ; mais il ne saurait masquer le profond bouleversement de la société locale qui s'amorce au tournant des années 70 : même là où la friche continue à gagner du terrain, la logique démographique tend à s'inverser. Si les soldes naturels, grevés par les taux de mortalité élevés qu'a engendré le vieillissement des décennies précédentes, sont encore généralement négatifs, les soldes migratoires redeviennent peu à peu positifs, soutenus par l'installation de jeunes retraités, ou de ménages d'actifs travaillant dans les petits centres du Haut-Languedoc (secteur médical autour de Lamalou-les-Bains, par exemple) ou dans les villes de la plaine : cette attractivité retrouvée de l'arrière-pays, qui participe de la « renaissance rurale » évoquée par Bernard Kayser (1990), et dont témoigne également l'explosion des résidences secondaires (à titre d'exemple, elles représentaient en 1999 65% des logements de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc), est en

effet indissociable de la poussée urbaine spectaculaire qui commence à affecter la plaine languedocienne. L'amélioration progressive des communications routières avec le territoire du P.N.R. favorise alors son intégration, en tant qu'espace de loisirs de pleine nature – à portée de voiture pour le week-end, voire à la demi-journée quand les champignons sortent –, ou même en tant que cadre de vie préservé, dans l'ensemble régional.

D'une périphérie rurale marginalisée à une périphérie récréative intégrée : représentations de la nature et échelles d'action territoriale en Haut-Languedoc (années 1990-2000)

Approuvée par décret en juillet 1999, au terme de longues tractations politiques entre les deux Conseils Généraux et les deux Conseils Régionaux, la charte renouvelée du P.N.R. du Haut-Languedoc intègre les nouvelles prérogatives issues de la loi « Paysage » de 1993, notamment l'obligation faite aux schémas directeurs et autres documents d'urbanisme de se trouver en conformité avec elle, de même que la notion de développement durable issue de la conférence de Rio (1992). Plus ambitieuse et plus détaillée que celle de 1973, elle place résolument la préservation et la « gestion durable » du patrimoine naturel, paysager et culturel en tête du « projet de territoire » qu'elle entend porter (axe 1), et fait de « *l'excellence environnementale (le) moteur du projet économique* », notamment en matière d'agriculture, de sylviculture et de tourisme (axe 2). Les efforts entrepris, dans le cadre de la préparation de la charte comme dans celui de sa mise en œuvre ultérieure, pour réintégrer les communes du Sidobre dans le fonctionnement du Parc et tisser des liens avec les entrepreneurs de l'extraction granitière sont particulièrement révélateurs de la démarche qui est envisagée : alors qu'en juillet 1970 la tentative d'inscription du Sidobre à l'inventaire des sites départementaux avait opposé de manière frontale les protecteurs de la nature aux granitiers (Bertrand, 1978), la charte de 1999 reconnaît fermement « *la place de la filière granit* » et son intégration au sein du patrimoine du Parc, tout en s'engageant aux côtés des granitiers dans la recherche de « bonnes pratiques » environnementales, concertées et formalisées dans une « *Charte qualité Sidobre* », dont les effets bénéfiques sont aussi attendus sur le plan commercial (éco-certification). La réalisation par le Parc d'un Schéma de Référence Territorial pour l'énergie éolienne (2004) participe de cette même démarche concertée d'accompagnement des activités, qui appuie et encadre leur processus de développement tout en incitant au respect du patrimoine naturel et architectural.

Les intentions, toutefois, ne valent que par leur mise en œuvre, laquelle suppose à la fois une volonté politique partagée et des marges de manœuvre budgétaires. Sitôt la charte approuvée, le P.N.R. du Haut-Languedoc a replongé pour quatre ans, à l'issue des élections régionales de 2000, dans un conflit ouvert entre la Région Languedoc-Roussillon et les trois autres partenaires – la région Midi-Pyrénées ayant basculé à gauche. L'élan engendré par la démarche très participative qui avait présidé à la rénovation de la charte s'en est trouvé largement brisé, et, depuis l'élection très politique d'un président de Parc qui est aussi député et premier vice-président du Conseil Général de l'Hérault, le P.N.R. n'en finit pas de chercher sa place et son rôle : les communes membres, qui se trouvent par exemple confrontées chaque année, au moment du budget, à l'effort considérable d'épuration des eaux usées que leur a imposé la loi sur l'eau de 1992 – et dont les effets bénéfiques sur les rivières sont eux bien tangibles –, se posent la même question sur le Parc depuis sa création, et leur désintérêt est aujourd'hui d'autant plus sensible que sont intervenues depuis de nouvelles recompositions territoriales.

Impulsée par la Loi d'Orientation relative à l'Administration du Territoire de la République du 2 février 1992, le regroupement des collectivités locales en Communautés de Communes a donné naissance à des entités territoriales, dont le périmètre tend, au bout de

quinze ans, à se stabiliser, et correspond souvent à une échelle cantonale. Ces regroupements, qui deviennent peu à peu le cadre local dominant de l'action publique, disposent aujourd'hui d'une réelle capacité de gestion et d'aménagement de leur espace, et, lorsqu'ils élaborent des schémas stratégiques, ces derniers intègrent au diagnostic l'évaluation du patrimoine naturel et paysager, comme ils affichent des objectifs en ce qui concerne sa protection ou son amélioration. C'est ainsi que le Schéma Directeur de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc (2001), qui réunit aujourd'hui six communes de l'Hérault et deux communes du Tarn autour du bourg de La-Salvetat-sur-Agout, prévoit des actions en matière de reconquête de certains paysages en voie de fermeture, dans le cadre d'un « plan de paysage », ou encore de protection des écosystèmes et des zones humides. Le fait que ces intercommunalités soient généralement présidés par des Conseillers Généraux, par ailleurs, ne peut que faciliter le montage des dossiers, dans la mesure où les transferts progressifs de compétences et de moyens prévus par les lois de décentralisation de 1982 et 1983 a avant tout renforcé le poids politique et financier des Départements, en parallèle avec l'effacement progressif de la présence de l'Etat sur le terrain.

Si ses services conservent en effet leur mission de garants de la loi de la République, et monnayent désormais leur rôle de conseil auprès des collectivités locales, ce n'est plus la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui élabore pour les communes les documents d'urbanisme, ni la Direction Départementale de l'Equipement qui intervient directement sur les routes départementales et une proportion croissante des routes nationales. Ce repli se manifeste également en ce qui concerne la gestion des milieux naturels et l'accueil du public dans ces espaces : soumis à des impératifs rigoureux de rentabilité, l'Office National des Forêts peine par exemple à assumer seul la gestion de la Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage du Caroux, sur laquelle l'Office National de la Chasse n'a plus les moyens de maintenir un emploi permanent. La procédure NATURA 2000, qui concerne plusieurs sites sur le territoire du Parc (Caroux, Minervois, vallée de l'Arn...), accuse de même un retard considérable, et s'applique parfois à des périmètres incohérents à force de restrictions – dans le Caroux, pour ne mécontenter personne, et surtout pas les chasseurs, la procédure porte exclusivement sur les terrains domaniaux, selon un principe de délimitation qui ne tient guère compte de l'unité du massif et de ses continuités écologiques.

Repli de l'Etat – et faiblesse du P.N.R. – laissent un vide important, que ne saurait combler l'action des Départements et de Régions. Même si les questions environnementales sont aussi de leur ressort, l'environnement ne pèse pas très lourd dans leurs budgets 2007, autour de 4% de celui de la région Languedoc-Roussillon, ou de celui du département de l'Hérault, budget sur lequel la recherche en eau, destinée à prévenir les risques de pénurie qui se profilent à brève échéance, représente en outre une partie non négligeable. Dans le cas des Départements, cette question est en bonne part envisagée en liaison avec l'emploi des fonds récoltés par l'intermédiaire de la T.D.E.N.S. (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles), sous l'angle de l'accueil du public dans des secteurs tout à la fois protégés et voués à des fonctions récréatives. La plupart des espaces acquis grâce à cette taxe par le Département de l'Hérault sur son territoire sont ouverts aux visiteurs, et reliés par un réseau d'itinéraires de randonnée. « *L'Hérault est un grand stade* », proclamait en 2005 une campagne d'affichage du Conseil Général, qui superposait à un arrière-plan de collines boisées de chênes verts la représentation d'un siège en plastique rouge comme on en rencontre dans les stades de football ou les salles de spectacle, tourné vers la nature : les espaces de nature de l'arrière-pays, regardés comme zones périphériques « vertes » et terrains de détente pour les citadins d'une plaine en voie d'urbanisation et de métropolisation rapide (IFEN, 2003), dans un département passé en 30 ans de 648 000 habitants (1975) à un million (2006), qui accueille encore plus d'un million de nouveaux résidents chaque mois, pour

l'essentiel en ville, et se place au troisième rang national en terme de fréquentation touristique.

Dans une telle perspective, protection de l'environnement et fréquentation touristique ou de loisir des espaces protégés finissent par être indissociables : c'est ainsi que le deuxième axe stratégique de la Charte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles – structure territoriale en cours d'émergence qui intègre les communes héraultaises du P.N.R. du Haut-Languedoc et les communes de la plaine viticole jusqu'aux portes de Béziers – est intitulé « *une volonté d'améliorer et de préserver l'environnement naturel et patrimonial* », mais rattache la protection de la nature à l'écotourisme, et appelle à « *travailler* » le patrimoine architectural « *comme (un) outil d'attraction dans les nouveaux marchés touristiques* ». La manière dont les retombées économiques de la mise en tourisme, surtout analysées en termes de créations d'emploi et de revenus pour les entreprises et les territoires, peuvent contribuer en retour aux actions de préservation des milieux et des paysages, reste en revanche du domaine de l'implicite ou de la déclaration d'intention, et n'est jamais précisée. Quels que soient les acteurs et l'échelle territoriale considérée – communes, intercommunalités, Parc, Pays, département, région –, les moyens humains et financiers disponibles n'apparaissent donc pas à la hauteur des enjeux liés, en Haut-Languedoc, à la progression inexorable des superficies forestières d'une part, et aux impacts du développement de la fonction résidentielle.

Même si les reboisements artificiels, tant publics que privés, marquent aujourd'hui le pas, compte tenu d'un taux de boisement qui excède 70% pour l'ensemble du territoire du Parc, les arbres n'en continuent pas moins de coloniser, à des rythmes divers, les terres libérées par le recul de l'agriculture et de l'élevage : de part et d'autre des vallées de l'Orb et du Jaur, les landes issues du pacage des ovins disparaissent peu à peu sous un taillis de chênes verts qui se densifie de manière spontanée, comme se ferment et s'assèchent nombre de prairies tourbeuses du Somail ou de l'Espinouse, envahies par les saules. Pins noirs et pins sylvestres progressent de même rapidement sur les landes montagnardes, tout particulièrement dans le massif du Caroux : à brève échéance, les paysages risquent d'y perdre en diversité et en ouverture, et les mouflons manquent déjà de ressources herbagères, dans un massif où, depuis qu'ils y ont été introduits, la part des formations ligneuses est passée de 30 à 60%. C'est pourtant dans le Caroux que les investissements ont été les plus conséquents en matière de gestion du milieu et des paysages, qu'il s'agisse de l'élimination des saules dans la tourbière de la commune de Rosis, du débroussaillage de certains secteurs par le Groupement d'Intérêt Cynégétique et Ecologique (G.I.E.C.) qui gère la chasse « touristique » au mouflon, ou d'expériences de pastoralisme soutenues par l'Etat et l'Europe (Dérioz & Grillo, 2006). Mais l'ensemble des interventions réalisées ne représente guère plus de 160 hectares, à peine 1% du territoire aujourd'hui fréquenté par les mouflons... Paradoxalement, cette progression des surfaces boisées s'accompagne de l'ouverture de nombreuses pistes, qui ouvrent l'espace, en particulier aux engins motorisés (4X4, motos, quads...) alors que le paysage se ferme.

Du côté du patrimoine architectural, l'intégration progressive du Haut-Languedoc dans le processus régional de métropolisation, renforcée par une attractivité touristique à laquelle participe le label « Parc Naturel Régional », se traduit par une pression foncière et immobilière accrue, qui fait flamber les prix du bâti et des terrains constructibles. Responsable d'une certaine fièvre spéculative chez les propriétaires, notamment du côté héraultais, cette évolution accélère d'une part les transferts de patrimoine à de nouveaux arrivants plutôt aisés et pour une bonne part originaires de pays de l'Europe du Nord, et pousse d'autre part à dégager de nouvelles surfaces à bâtir, en réponse au rêve pavillonnaire de nouveaux résidents secondaires ou de jeunes ménages autochtones. Le phénomène, qui concerne souvent de bonnes terres agricoles de fond de vallée ou de coteau, et n'est pas toujours aussi fermement encadré par les documents d'urbanisme qu'il le devrait, altère

considérablement la physionomie des couronnes externes des villages, dont le vieux centre est au contraire parfois dépérissant.

En matière de bâti comme en matière de gestion des milieux, l'écart est ainsi manifeste entre le discours protectionniste unanime tenu sur les paysages et l'environnement par l'ensemble des acteurs institutionnels, les moyens mis en œuvre, et la réalité de terrain. Si lente que soit la transformation des paysages hérités, accrus forestiers et implantations pavillonnaires n'en contribuent pas moins à un effacement progressif des formes anciennes de la mise en valeur agricole et pastorale, synonyme de banalisation paysagère, et parfois de privatisation : succédant à des usages anciens – irrigation, partage des pacages... – en partie collectifs, puis à la phase de « mise en disponibilité » apparente de l'espace par la déprise, l'arrivée d'acheteurs extérieurs, tout comme les réactions défensives des propriétaires du cru confrontés à l'augmentation du nombre des visiteurs, se traduisent aujourd'hui fréquemment par l'affirmation sans ambiguïté des propriétés privées, matérialisées par des clôtures et des interdictions de passage. Largement répandu dans les garrigues au nord de l'agglomération montpelliéraine, ce processus, qui découle aussi de l'élargissement du multi usage de l'espace et des concurrences qui en résultent, gagne désormais l'arrière-pays.

Eléments bibliographiques :

BERINGUIER P., DÉRIOZ P., LAQUES A.E., 2005. *Glissements progressifs du regard sur des paysages mutants*, Actes du séminaire Enfa/ENITA/Géode "Observer, analyser et accompagner le changement paysager et son appréhension", Toulouse, 9-10 mars 2004, 17 p. + planches d'illustrations, article consultable sur http://www.enfa.fr/ACI/doc_pdf/13-Derioz.pdf

BERTRAND G., 1978. *Le Sidobre (Tarn), esquisse d'une monographie*, in "Géosystème et aménagement", *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 49, n°2, pp. 259-314.

De GAUDEMAR J.P. et al., 1996. *Environnement et aménagement du territoire*, Paris, La Documentation Française, 213 p.

DÉRIOZ P., 1997. *Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc à la recherche d'un second souffle*, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, tome 31, fasc. 3-4, "Les parcs naturels de France, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps", pp. 159-173.

DÉRIOZ P., 1994. *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-est du Massif Central*, Structures et dynamiques spatiales n°1, Université d'Avignon/Laboratoire S.D.S., Thèse de Doctorat soutenue en 1993, 330 p.

DÉRIOZ P., GRILLO X., 2006. *Un demi-siècle de présence du mouflon dans le massif du Caroux (Hérault) : de l'expérience naturaliste à la gestion du territoire et à la valorisation de la ressource*, *Revue de Géographie Alpine* n°4-2006, « La montagne comme ménagerie », pp. 27-45.

DÉRIOZ P., LAQUES A.E., 2004. *Evaluation paysagère et diagnostic de territoire : de l'évaluation du paysage à l'évaluation par le paysage*, Actes du colloque "l'évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?" (Montpellier, 15-16 janvier 2004), UMR 5045-CNRS Mutation des territoires en Europe, Publications de l'Université Paul Valéry, Montpellier, pp. 447-464.

IFEN, 2003. *L'environnement Languedoc-Roussillon*, Les cahiers régionaux de l'environnement, 168 p.

KAYSER B., 1990. *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, collection U/sociologie, Armand Colin, 316 p.

LAURENS L., 1997. *Les Parcs Naturels Régionaux, une approche patrimoniale de la fragilité et de la gestion paysagère*, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, tome 31, fasc. 3-4, "Les parcs naturels de France, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps", pp. 9-28.

MASSOL G., 1991. *La Réserve Nationale de Faune du Caroux Espinouse*. Auto-édition, Saint-Pons-de-Thomières, 203 p.

MERLIN P., 2002. *L'aménagement du territoire*, coll. Premier Cycle, Presses Universitaires de France, 448 p.

PRIOTON J., 1959. *Economie agricole, pastorale et forestière du Parc Naturel. La chasse et la pêche*, Bulletin APNC (Association pour le Parc National du Caroux) n°1, 11-17.

RAUCH A., 1996. *Vacances en France de 1830 à nos jours*, coll. « Références », Hachette.

